2007-05740/

Office national de l'énergie | National Energy Board

Communiqué

444, Septième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2P 0X8

25/06
Pour diffusion à 14 h 30 (HNR)
26 septembre 2006

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE APPROUVE LA DEMANDE VISANT LE DOUBLEMENT D'ANCRAGE TMX – ANCHOR LOOP

CALGARY — L'Office national de l'énergie (l'ONÉ) a approuvé aujourd'hui une demande présentée par Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc. visant un pipeline de 158 kilomètres de long, le projet de doublement d'ancrage TMX – Anchor Loop, dont la plus grande partie traversera le parc national Jasper et le parc provincial du Mont-Robson.

La demande a été approuvée parce que le pipeline est requis pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population canadienne. L'approbation définitive est assujettie à des conditions qui s'appliquent à toutes les étapes du cycle de vie du projet.

Ces conditions comprennent le dépôt d'un plan actualisé de protection de l'environnement propre au projet et d'un plan de restauration des lieux. Ces deux documents intègrent toutes les procédures, mesures d'atténuation et engagements de suivi qui assureront la protection de l'environnement.

Le projet comprend la construction et l'exploitation d'un pipeline de doublement constitué de deux tronçons qui seront installés le long de l'emprise pipelinière existante de Trans Mountain. Une canalisation de 30 po s'étendra sur 7,6 kilomètres d'un endroit à l'ouest de Hinton (Alberta) et une deuxième, de 36 po de diamètre, partira de Hinton pour atteindre Rearguard (Colombie-Britannique), 151 kilomètres plus loin. La canalisation de diamètre supérieur permettra de reporter à plus tard ou même d'éliminer tout agrandissement éventuel futur dans les deux parcs.

Le projet vise à soulager les contraintes de capacité actuelles sur l'oléoduc Trans Mountain et aider les producteurs et commercialisateurs canadiens à avoir accès aux marchés de la côte Ouest. Le nouvel oléoduc apporterait un complément de capacité de 40 000 b/j, ce qui porterait la capacité de transport totale du réseau Trans Mountain à 300 000 b/j d'ici le troisième trimestre de 2008.

Le projet a nécessité un examen environnemental préalable en application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Afin d'améliorer l'efficacité des processus de réglementation, l'ONÉ a collaboré avec d'autres autorités fédérales et provinciales pour mettre au point un processus d'examen environnemental coordonné en mesure de répondre aux diverses exigences en la matière.

L'ONÉ a examiné la demande dans le cadre d'une audience publique orale tenue les 8, 9 et 10 août à Calgary (Alberta).

Canada

.../2

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs aspects de l'industrie énergétique du Canada. Sa raison d'être est de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en s'en tenant au mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

-30-

On peut consulter ce communiqué et les Motifs de décision sur le site Web de l'Office, à l'adresse www.neb-one.gc.ca sous la rubrique *Quoi de neuf*.

Renseignements :

Carole Léger-Kubeczek
Agente des communications
Courriel : clegerkubeczed@neb-one.gc.ca
Téléphone : 403-299-2717
TTY (téléimprimeur) : 1-800-632-1663

Pour obtenir une copie des Motifs de décision :

Office national de l'énergie
Bureau des publications
Rez-de-chaussée
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Téléphone : (403) 299-3562
Téléphone (sans frais) : 1-800-899-1265
Télécopieur : (403) 292-5576
Télécopieur (sans frais) : 1-877-288-8803
Courriel : publications@neb-one.gc.ca